

# CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2019

## INFORMATIONS COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Lecture du courrier reçu du BRGM concernant la campagne de mesures des nappes et des rivières.
- Entretien avec Mme PEDROSA de RTE concernant l'éolien en mer au large de Fécamp : comme prévu, retour de l'électricité produite vers le poste de Sainneville et début des travaux à l'issue des derniers recours (2019-2020).
- Diplôme AFM-Téléthon : remerciements adressés à Marie-Claire BARREE ainsi qu'à toutes les personnes qui l'aident pour leur dévouement.
- Commission scolaire du 8 avril 2019 : ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe à la rentrée de septembre – réhabilitation de l'actuelle bibliothèque en salle de classe. Arrêt de la bibliothèque au 30/06 puis déménagement dans la Mairie avec ouverture aux horaires de permanence de la Mairie. Réunion des bénévoles à prévoir pour les nouvelles modalités.
- Budget primitif de la Communauté Urbaine le 27 mars 2019 : les élus non favorables à la fusion se sont abstenus car il existe trop d'incertitudes concernant les transferts de charges.
- Devis des Etablissement LE MAITRE Benoit : revu pour la tonte et l'évacuation des déchets du terrain de foot (2 265€ HT contre 3 655€ HT initialement). Pourtour du terrain désormais entretenu par les agents communaux.
- Déploiement de la fibre optique : convention signée, établie pour 40 ans. Armoire à poser route de la Cour Souveraine.

## TRANSPORTS SCOLAIRES 2019 – Actualisation de la tarification

Dès la rentrée de septembre 2019, la tarification pratiquée par la Région sera de 125€ et une tarification sociale sera mise en place (50% du tarif plein soit 62.50€ à l'année). Ainsi, pour les collégiens allant au collège de St Romain de Colbosc uniquement, le Conseil Municipal maintient la participation à hauteur de 65€ par élève et accepte que notre commune accorde une aide aux résidents bénéficiaires de la tarification sociale (50% du tarif plein soit 62.50€ à l'année) à compter de la rentrée de septembre 2019.

## CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX COMMUNAUX - RENOUELEMENT

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement des conventions d'occupation des locaux communaux dans les mêmes conditions (coiffeuse, kiné, infirmières et l'ancienne directrice de l'école).

## CONTRATS DU PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité et d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité pour 6 mois, l'un du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2019 et l'autre du 16 avril au 15 octobre 2019.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 – COMPLEMENT DE REMUNERATION

La rémunération des agents recenseur a été fixée par délibération du 26 novembre 2018. Au vu des difficultés rencontrées et de la qualité du travail accompli, il est décidé de majorer leur rémunération brute de 20%. La rémunération de coordonnateur est fixée à 1 000€ bruts.

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE 2015 A 2018**

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire. Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, selon le barème en vigueur. Accord à l'unanimité.

### **CONTRAT DE MAINTENANCE DU DEFIBRILLATEUR**

Le contrat triennal de maintenance et d'assistance proposé par la société SCHILLER France SAS est accepté. Contrat triennal avec forfait consommables à reconduction tacite.

### **REHABILITATION D'UNE SALLE DE CLASSE**

M. le Maire confirme que le 20 mars dernier, le DASEN a annoncé l'ouverture d'une classe à la rentrée de septembre 2019. En attendant la construction d'un bâtiment supplémentaire, il est urgent de libérer des locaux. La solution de réhabiliter l'actuelle bibliothèque en salle de classe apparaît comme la meilleure. Il est rappelé que la bibliothèque a déjà été une salle de classe et que, même si elle n'est pas dans les mêmes locaux, elle se trouve à proximité immédiate des autres classes.

Ainsi, au vu de ces éléments et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de cette annonce et approuve le projet de réhabilitation, accepte l'ensemble des devis présentés d'un montant total de 16 198.71€ HT, autorise M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des subventions au titre de la DETR et auprès du Département de la Seine-Maritime et inscrit la dépense correspondante au BP 2019.

### **RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT MACLOU / 2<sup>ème</sup> tranche – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE URBAINE**

M. le Maire rappelle que le montant total des travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche de restauration de l'église Saint Maclou s'élève à 98 798€ HT. Au vu de ces éléments et à l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à solliciter le fonds de soutien à l'investissement attribué par la CU pour cette 2<sup>ème</sup> tranche.

### **REGLEMENT DU CIMETIERE – MISE A JOUR**

Après présentation du règlement modifié en commission, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité l'approuve.

### **COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

Ils sont arrêtés :

#### **Pour l'Assainissement**

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 54 067.66 €. La section d'investissement un excédent de clôture d'un montant de 71 666.63 €, soit un résultat cumulé exercice 2018 de 125 734.29 €.

Il est rappelé qu'il s'agit du dernier compte administratif voté par le Conseil Municipal, la compétence assainissement ayant été transférée à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole le 1er janvier 2019.

Le Conseil en prend acte et demande à M. le Maire d'engager des négociations avec la Communauté Urbaine pour conserver une partie de l'excédent de clôture. Les motifs sont nombreux :

- La commune a financé l'installation de l'assainissement collectif.
- Les emprunts sont soldés en totalité.
- La station a été entretenue régulièrement.
- Le financement des installations a été assuré par les Sainnevillais.

### **Pour la Commune**

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 131 103.71€. La section d'investissement un excédent de clôture d'un montant de 134 799.03€, soit un résultat cumulé exercice 2018 de 265 902.74 €.

Présentés par Madame Marie-Claire BARREE, doyenne d'âge, ils sont approuvés par le Conseil Municipal à l'unanimité.

### **VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition. Il sont reconduits ainsi :

- Taxe d'habitation : 7.91%
- Taxe foncière (bâti) : 16.33%
- Taxe foncière (non bâti) : 42.32%

Le produit fiscal attendu est de 162 806€.

### **VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES**

Les nombreuses demandes ont été examinées en Commission des finances. Elles sont en partie reconduites par rapport à 2018 et ne seront versées qu'après présentation des rapports d'activité et des comptes financiers des demandeurs. L'ensemble des propositions est approuvé à l'unanimité par le Conseil pour un montant total de 26 000€.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Vote BP 2019</b>
ACACSR	120
Anciens Combattants	300
A.P.A.S	5 000
AGCSR	500
Association Fraternelle	210
Association Point de Mire	25
Banque Alimentaire	250
Comité de Jumelage	105
Comité des fêtes	200

Coopérative Scolaire	2 000
Croix Rouge	100
Elan Sportif Pointe de Caux ESPC	500
F.A.J	400
F.N.A.C.A	90
F.N.A.T.H	30
GACCSR	110
La Hêtraie	120
Les Amis des Résidents	40
Les restaurants du Cœur	130
M P T	100
Pétanque	200
Piân' Piane	70
Piân' Piane subvention exceptionnelle soultte du SIRS	120
POM'HAPPY	12 000
Radio Vallée de la Lézarde	30
Secours Catholique	200
UFC que choisir le Havre	20
Vie Libre - La Soif d'en sortir	30
Vivre Heureux Sans Alcool	30
VCSR	50
Fondation du Patrimoine	100
MFR La Cerlangue	50
Part' Age Fauville en caux	50
Autre Subvention	2 720
<b>TOTAL</b>	<b>26 000</b>

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif de la commune. L'excédent de clôture de fonctionnement est reporté en intégralité au compte R002 pour 131 103.71€.

### **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – COMMUNE**

En tenant compte des décisions précédentes, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019 à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes (reports compris) à 570 535.71€ en section de fonctionnement et en suréquilibre en section d'investissement (recettes : 397 299.03€ et dépenses : 256 500€). Ce suréquilibre servira à régler les charges transférées à la Communauté Urbaine et à prévoir la construction d'un bâtiment scolaire dans les années à venir.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur un certificat d'urbanisme délivré à TDF pour l'implantation d'une antenne de télécommunication au Héroboc. Arrivée d'une autre demande d'Orange pour l'implantation d'une 2<sup>ème</sup> antenne route du Château : transmis au service instructeur avec avis défavorable.
- Rappel : possibilité de démonstration du défibrillateur. A rappeler dans une prochaine circulaire.

- Demande reçue d'une psychologue pour assurer des permanences sur la commune. Avis favorable. Modalités et lieu à définir.
- Affichage des commerçants à préciser à l'entrée du village (à voir en commission voirie).
- L'organisation du 8 mai est donnée.
- Pierres en lumières le 19 mai : l'organisation des bénévoles est donnée.
- Collecte pour la lutte contre le cancer : listes diffusées aux bonnes volontés.
- Tenue du bureau de vote des élections européennes du 26 mai : composition en cours.
- Armada : 100 programmes achetés au prix de groupe par l'ADM76 seront offerts aux bénévoles des associations et aux collaborateurs municipaux.
- Sortie de la commune : Iles Chausey et Granville le samedi 21 septembre 2019.
- Question sur l'absence d'éclairage à l'arrêt des cars des Vieux Sommiers. Techniquement impossible (absence de câble). Voir installation solaire avec le SDE 76.
- Préparation d'une rétrospective sur l'histoire de la commune par la présentation d'un film. Date et organisation à fixer (commission fêtes et cérémonies).
- Envoi des convocations du Conseil Municipal par courrier électronique à chaque membre disposant d'une adresse valide à compter de la prochaine réunion.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal se sépare à 22h.